

**6-a1**

**TURENNE  
PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

**LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Source : PAC 2015

**DOSSIER D'ARRET**  
Conseil Municipal du **2018**

Source : Porter à Connaissance Etat, 2015.

### **Servitudes de protection des monuments historiques – AC1**

*Gestionnaire : Ministère de la Culture / Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine*

- **Maison Livet (rue droite)** – Façade et toiture - inscription par arrêté du 22/08/1949.
- **Maison Ceyroux ( rue de l'église)** – Porte - inscription par arrêté du 22/08/1949.
- **Maison Duché (rue droite)** – Tourelle sur cul-de-lampe -inscription par arrêté du 22/08/1949.
- **Eglise de Turenne - inscription par arrêté du 06/07/1987.**
- **Chapelle des capucins** (ancienne) - (cad.C1364) inscription par arrêté du 08/11/1966.
- **Château de Linoire – Façades et toitures du château** (sauf celles de l'ancienne bergerie) ; **Escaliers à vis (cad.C786)** : inscription par arrêté du 30 juin 1987 (modifié par l'arrêté du 5 novembre 1991) ; **chapelle castrale** - inscription par arrêté du 25/09/1989.
- **Château (vestiges) – Tour de César** (cad.C1364) - classement par liste de 1840 - Tour du Trésor : inscription par arrêté du 03/09/1890.
- **Château de Linoire – Façades et toitures du Château** (sauf celle de l'ancienne bergerie) - inscription par arrêté du 30/06/1987.

### **Servitudes de protection des sites et monuments naturels – AC2**

*Gestionnaire : Ministère de la Culture / Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine*

- **Ensemble formé par la butte de Turenne et ses environs** - site classé par décret du **27/04/2010.**

### **Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques – I4**

*Gestionnaire : Réseau de Transport d'électricité - 5 rue Lavoisier – ZAC de Baradel – BP 401 – 15004 AURILLAC*

*La commune est concernée par la ligne 225 KV Donzenac – Ferouge*

### **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les obstacles des centres d'émission et de réception**

**- PT2**

*Gestionnaire : service ORANGE réseau Sud ouest, Zone Aquitaine limousin Poitou Charente 86000 POITIERS*

*La commune est concernée par :*

- **Zone spéciale de dégagement contre les obstacles de la liaison hertzienne LIMOGES – CAHORS - T ronçon SEILHAC-CRESSENSAC**

*un couloir de 300 m de large dans lequel, sauf autorisation du Secrétariat de l'Industrie, la hauteur des obstacles fixes ou mobiles ne doit pas excéder l'altitude précisée sur le plan*

- Zone spéciale de dégagement contre les obstacles de la liaison hertzienne BRIVE-LA-GAILLARDE – BEAULIEU-SUR-DORDOGNE – Tronçon BRIVE-LA-GAILLARDE –NOAILHAC,

*un couloir de 100 m de large dans lequel, sauf autorisation du Secrétariat de l'Industrie, la hauteur des obstacles fixes ou mobiles ne doit pas excéder l'altitude précisée sur le plan*

### Servitudes relatives aux chemins de fer – T 1

Gestionnaire : SNCF – Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud Ouest – 87065 Limoges.

La commune est concernée par le **passage de la ligne 718000 de Brive à Capdenac.**

A l'occasion de tout projet de quelque nature que ce soit (construction de bâtiments, dépôts de matières inflammables ou non, mines, tourbières, tirs de mine, carrières, sablières, aménagements ou création de routes, installations classées pour la protection de l'environnement, canalisations, etc) à réaliser sur les propriétés voisines du chemin de fer, **le Réseau Ferré de France et la SNCF (son mandataire) doivent être consultés ;**

Les traversées ou emprunts du domaine public du chemin de fer par des canalisations diverses (eau potable, égout, électricité, gaz, télécommunications, etc) **doivent faire l'objet, dans tous les cas, d'une demande d'autorisation auprès de RFF ou de la SNCF.**

### Servitudes T5

Gestionnaire : Direction Générale de l'Aviation Civile – BONNEUIL SUR MARNE

- Servitude aéronautique de dégagement : Aérodrome de Brive-Souillac